

Elections des conseillers de l'Ordre : votez !

n° 50
2e trimestre 2017

les Cahiers *de la profession*



archicontemporaine.org : troisième palmarès grand public

Le 3e palmarès grand public Archicontemporaine a été proclamé dans le cadre du mois de l'architecture en Occitanie le 1er juin 2017 à Toulouse.

Comme pour les éditions précédentes, le public a choisi en ligne 8 projets dans les trois grandes catégories qui structurent *archicontemporaine.org* : l'habitat, les équipements et les aménagements extérieurs. Un jury de professionnels* avait au préalable retenu 24 projets sur les 900 mis en ligne depuis la dernière édition en 2014. Les projets lauréats sont publiés dans cette édition des *Cahiers de la profession* et en ligne sur *archicontemporaine.org*

Les architectes et les projets retenus dans la sélection

- Ateliers O-S architectes, 20 logements BBC à Dijon
- Atelier d'architecture Simon Teyssou + Boris Bouchet architectes, centre de loisirs à Arconsat
- Atelier Projectiles, showroom et bureaux à Epône
- Boidot et Robin architectes, ateliers municipaux, logement de fonction et abords à Poigny-la-Forêt
- Claas architectes Boris Nauleau, maison individuelle pour un jeune agriculteur à La Gaconnière-Lucs-sur-Boulogne
- Combas architectes, construction d'un refuge à Vialas
- Dominique Coulon & ass., restructuration et extension d'une piscine à Bagneux
- Hérard & da Costa architectes, deux maisons à Rumilly-lès-Vaudes
- Marjan Hessamfar & Joe Vérons, 96 logements collectifs et intermédiaires à Bordeaux
- LAN, immeuble collectif de 40 logements à Paris
- LDA / Lionel Debs Architectures + BGA, restructuration et extension de l'école élémentaire à Benfeld
- Xavier Leplaë architecte, mairie et aménagement urbain à Mirabel
- Ppa architectures, 103 logements à Cornebarrieu
- THE architectes, base nautique à Sion sur l'Océan

Conçue, réalisée et administrée par la Maison de l'architecture Midi-Pyrénées, avec l'appui du Réseau des maisons de l'architecture, du Conseil national de l'Ordre et du ministère de la Culture et de la Communication, *archicontemporaine.org* est une plateforme sur laquelle chaque agence d'architecture est invitée à publier ses meilleures réalisations.

Les Maisons de l'architecture membres du Réseau, 32 sur le territoire national et au Québec, valident et mettent en ligne des fiches largement illustrées : on accède ainsi à une promotion collective de la qualité et de la diversité de la production architecturale.

Rendez-vous dès maintenant dans les Maisons de l'architecture qui vont présenter l'exposition itinérante des 24 projets nommés. À l'ENSA de Toulouse jusqu'en septembre, puis dans d'autres associations membres du Réseau, l'exposition sera accueillie la Cité de l'architecture et du patrimoine en février 2018. ■

Dominique TESSIER

Président du Réseau des maisons de l'architecture

Raphaël BETILLON

Président de la Maison de l'architecture Midi-Pyrénées

www.maisonarchitecture-mp.org



Le jury présidé par Véronique Joffre, architecte, était composé de : Diane Berg, illustratrice; Margaux Darrieus, journaliste; Matthieu de Marien, architecte; Maxime Delvaux, photographe; Beatrice Fournet-Reymond, architecte (présidente de la MA Limousin); Jean Larnaudie, architecte (président de la MA Midi-Pyrénées); Philippe Marcon, architecte-ingénieur (président de la MA Centre-val de Loire); Bostjan Vuga, architecte



M15 – Réhabilitation et extension d'une maison, Toulouse 31000, Bureau Architectures Sans Titre © Sylvain Mille

Sommaire

Portrait

2 *archicontemporaine.org* : troisième palmarès grand public

Édito

3 #UTILES !

Vie de l'institution

Conseil national

4 Renouvellement des Conseillers régionaux de l'Ordre : votez en ligne!

5 De l'utilité de l'architecture, une nouvelle avant-garde

Conseils régionaux

7 Actualités en Midi-Pyrénées

International

8 Les lauréats de la troisième édition 2017 du Prix UIA
Les Cubes d'Or Architecture et Enfants

Formation

9 La formation continue de la profession se digitalise

Expertise

10 Le respect du contrat d'architecte fonctionne dans les deux sens

InfoDoc

11 Apollon es-tu là ?



Photo de couverture : Extension d'une chambre d'hôtes, Casamaccioli 20224, ORMA architettura © architectes

Les *Cahiers de la profession* sont disponibles en version Adobe PDF sur www.architectes.org/Cahiers-de-la-profession

Éditeur : Conseil national de l'Ordre des architectes
Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, BP 154, 75755 Paris cedex 15
Tel. : (33) 1 56 58 67 00 - Fax : (33) 1 56 58 67 01
Email : infodoc@cnoa.com - Site internet : www.architectes.org
Facebook : www.facebook.com/conseil.national.ordre.architectes

Directrice de la publication : Catherine Jacquot
Rédacteur en chef : François Rouanet
Coordination : Chantal Fouquet
Maquette : Étienne Charbonnier
Impression : publizM
Dépôt légal : juillet 2017 - ISSN 1297-3688



UTILES !

Les Universités d'été de l'architecture dont c'était la troisième édition le 7 juillet, dans le beau bâtiment de Claude Parent, le théâtre Le Monfort, ont dessiné les grands axes prospectifs de l'avenir de notre profession dans un contexte mondialisé où les leviers politiques et économiques, techniques et environnementaux évoluent très rapidement. Si l'architecture est permanente dans son essence, son expression change, les conditions de son exercice aussi.

Sans une volonté politique forte des élus locaux pour définir les besoins publics à toutes les échelles des territoires, **la privatisation du financement et de la fabrication de la ville**, qui s'accomplit dans de nombreux quartiers des métropoles, nous questionne : comment résorber les copropriétés dégradées, comment revitaliser les centres bourgs, et requalifier les territoires périurbains, comment prendre en compte les besoins de l'ensemble des populations et réserver un accueil décent aux réfugiés ? Comment engager **la réhabilitation écologique du bâti existant** et un aménagement durable des territoires sans un engagement collectif pour une évolution des modes de vie ?

La place de l'architecture souvent prise en étau entre des intérêts économiques à court terme, est un objet de conquête permanente. L'architecture, face à des intérêts aussi puissants que ceux des grands groupes économiques, a besoin d'un cadre réglementaire solide et d'une profession forte et solidaire. Les lois sur l'architecture sont de précieux acquis, mais notre vigilance reste très active alors qu'une loi sur le logement sera débattue à l'Assemblée nationale à

l'automne. L'USH veut que les bailleurs sociaux quittent la loi MOP aux dépens de la qualité de l'architecture, reniant sa vocation de maître d'ouvrage au service de l'intérêt public.

La loi, la règle, nous le savons ne suffisent pas ; continuons à inventer nos métiers, à renforcer nos structures pour élargir nos champs d'intervention. De nouveaux exercices émergent situés dans les anfractuosités des territoires et de l'économie, dans les petits projets comme dans les projets de reconquêtes urbaines.

Nous devons convaincre : le projet architectural et urbain est un préalable à tout acte de rénovation, de construction ou d'aménagement, et son économie est un instrument de la culture et non son asservissement.

L'architecture est un art ancré dans les transformations sociales qui lui donnent sa juste place dans la culture d'un pays. Lorsqu'elle n'est pas juste un instrument, un alibi esthétique, l'architecture garde vivantes l'expérimentation, la recherche, la puissance d'une réflexion et d'une critique avertie.

Avant les joutes de la rentrée, je vous souhaite de très bonnes vacances! ■

Catherine JACQUOT

Présidente du Conseil national
de l'Ordre des architectes

Groupe scolaire et accueil petite enfance, Cornebarrieu 31700, Duncan Lewis Scape Architecture © Cyrille Weiner



Renouvellement des conseillers régionaux de l'Ordre : votez en ligne !

Vos consœurs et confrères élus de l'Ordre sont là pour défendre l'architecture et les architectes au service de l'intérêt général. Nous avons besoin aujourd'hui, plus que jamais, de cette représentation. Pour qu'elle soit la plus large possible, profitez-en, votez ! Les élections se font en ligne : il vous suffit de quelques clics !

Modalités pratiques de vote

Le vote se fait uniquement par voie électronique. Nous vous présentons les principales étapes et dates à retenir.

Les élections portant renouvellement par moitié des Conseils régionaux auront lieu le **12 septembre** pour le 1er tour et le **12 octobre** pour le second tour, s'il y a lieu.

Envoi d'un courrier personnel comportant les identifiant et mot de passe permettant l'accès à la plateforme de vote électronique

A partir du 26 août 2017, vous allez recevoir par voie postale un courrier comportant vos identifiants et mot de passe individuel, ainsi que l'adresse web permettant d'accéder à la plateforme de vote électronique.

Les codes d'accès sont générés de manière aléatoire par le prestataire chargé du vote électronique, ce qui garantit leur confidentialité.

Accès à la plateforme de vote électronique

La plateforme de vote électronique vous permet non seulement de voter mais bien évidemment de prendre connaissance au préalable du contenu de l'ensemble des candidatures et des professions de foi. Vous pourrez également consulter ces documents sur www.architectes.org dès le début du mois d'août.

Sachez que cette plateforme de vote sera ouverte **à partir du 28 août à 9 heures** jusqu'au **12 septembre à 16 heures** heure métropole.

Attention : la plateforme de vote sera fermée à 10 heures, heure locale, pour l'élection des CROA Guadeloupe, Guyane et Martinique.

Vous pourrez donc voter dès réception de vos identifiants, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, y compris le week-end.

La plateforme de vote sera accessible à partir de tout ordinateur ayant une connexion Internet, qu'il s'agisse d'un MAC ou d'un PC, et quel que soit le navigateur qui est y configuré (internet explorer, safari, etc.).

Pour pouvoir voter, vous devrez saisir votre identifiant et votre mot de passe communiqués dans le courrier ainsi qu'un troisième identifiant, secret, connu du seul électeur.

Pour ceux d'entre vous qui ne disposeraient pas d'ordinateur personnel, il sera possible de voter à partir de n'importe quel poste : au siège du Conseil régional, au Conseil national, dans un cybercafé, sur votre lieu de travail, chez des amis, etc.

En cas de perte de votre identifiant et de votre mot de passe

Nous avons mis en place un système qui vous permet de récupérer vos clés d'accès à la

plateforme de vote électronique si vous les avez perdues ou si vous ne les avez pas reçues par voie postale (les délais postaux étant variables, vous devriez au plus tard avoir reçu vos identifiants le 28 août).

Dans ce cas, nous vous invitons à appeler le Conseil régional de l'Ordre des architectes (CROA) auprès duquel vous êtes inscrit (en consultant au préalable ses dates et horaires de permanences sur www.architectes.org).

La procédure sécurisée pour obtenir communication de vos clés de vote est la suivante :

- Après avoir identifié votre qualité d'électeur, le CROA vous demandera une adresse mail personnelle.
- Le CROA communiquera cette adresse au prestataire chargé du vote électronique (par voie d'accès sécurisée et confidentielle).
- Le prestataire vous enverra vos clés d'accès à la plateforme de vote, par mail, à votre adresse personnelle. ■

Service juridique du Conseil national

Villa tranquille, Gignac 34150, arch. Artelabo © Marie-Caroline Lucat



De l'utilité de l'architecture, une nouvelle avant-garde

Penser à la ville aujourd'hui c'est considérer sa production à l'aune de l'urbanisation massive de la population mondiale, de la crise climatique et de l'avènement des nouvelles technologies qui transforment modèles économiques et gouvernance politique. Comment la culture architecturale et urbaine peut-elle résister à ces assauts si elle n'intègre pas les évolutions mondiales sur lesquelles surfent les géants de l'économie et de l'information digitale dont les réseaux tissent notre vie sociale? Ils font naître de nouveaux usages, de nouveaux modes de vie et comme pour de nouvelles normes, il sera nécessaire pour les architectes de les maîtriser et de les transformer en outils afin que nous ne devenions pas de simples exécutants mais bien des acteurs de l'utilité publique du cadre de vie.*

1 Une nouvelle société urbaine de services se met en place. À Paris près de 100 000 logements des quartiers centraux sont proposés à la location temporaire par le biais d'une centaine de plateformes. La massification des locations de meublés touristiques dans les centres historiques à Bordeaux notamment, entraîne le départ des habitants, modifie la nature des commerces et provoque la fermeture des écoles. Les élus s'en inquiètent et veulent réglementer cet usage du logement. L'énergie et l'ensemble des réseaux, la communication, les transports autant de domaines en pleines mutations qui vont changer les usages de la ville et l'économie des services.

La réflexion prospective à partir des mutations à l'œuvre, s'appuie sur des constats précis de la profession d'architecte et de son économie, sur la commande des agences, indispensables pour mieux nous évaluer et nous connaître.

Ainsi en 2017, la présence des architectes est très faible dans deux secteurs: l'habitat individuel et la réhabilitation. Moins de 15 % des travaux de réhabilitation sont réalisés avec le recours à un architecte.

Les études nous montrent que 67 % de la commande des architectes est une commande privée. La commande privée professionnelle prend une place prépondérante dans l'économie des agences. La commande privée résidentielle et tertiaire évolue vers une commande urbaine portée par les grands groupes immobiliers mais aussi par de nouveaux acteurs qui investissent dans l'aménagement urbain et les services, tels que Ikea ou Auchan, Google... Avec la diminution des ressources publiques, le

développement de l'investissement privé est encouragé par les élus des collectivités et particulièrement actif dans les métropoles attractives.

La commande publique de maîtrise d'œuvre qui représente un tiers de la commande des architectes, se partage entre le logement social et les équipements publics, 90 % de cette commande est en dessous du seuil européen à partir duquel le concours d'architecture est obligatoire. Le concours est donc une procédure assez rare mais il est la clé de voûte des procédures qualitatives de la commande publique.

Face à ce constat, et devant les enjeux de société auxquels l'architecture doit répondre, le chemin législatif et réglementaire est nécessaire pour faire avancer les mentalités et imposer l'intérêt général.

2 Les lois sur l'architecture garantissent l'intérêt public du cadre bâti et naturel. La loi sur l'architecture de 1977 a permis que l'excellence ne soit plus l'exception. À la suite et en complément, la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique, dite loi MOP en 1985, définira les missions consacrant des procédures en marchés publics qui garantissent l'indépendance de l'architecte et de la maîtrise d'œuvre.

Quarante ans après, les bienfaits de la loi sont toujours perceptibles. Loi génératrice, elle pose les principes qui régissent notre exercice aujourd'hui.

La loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi LCAP, a été promulguée le 7 juillet 2016 et publiée au journal officiel le lendemain.

Elle conforte l'architecture et le rôle de l'architecte dans plusieurs domaines essentiels que sont la commande publique, le patrimoine contemporain, l'expérimentation et la recherche, mais aussi **dans le champ de la construction et de l'aménagement souvent sans qualité des zones résidentielles, d'activités ou de commerces** qui constituent l'essentiel des périphéries urbaines et qui ont tant contribué à la désertification des bourgs ruraux.

- Elle fixe à 150 m² de surface de plancher le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte.
- La loi laisse la porte ouverte à un seuil plus bas, en indiquant que le seuil ne peut être supérieur à 150 m². Le recours à l'architecte pourrait être systématisé sur des territoires volontaires notamment dans les sites patrimoniaux remarquables.
- Elle autorise à réduire les délais d'instruction du permis de construire dans les communes volontaires lorsqu'un architecte dépose un permis sous le seuil de recours obligatoire. On pourrait aller plus loin et instaurer un **permis de construire déclaratif**. Accordé sans instruction il s'inscrirait dans les mesures de simplification en faveur de l'administration tout en incitant le public à faire appel à un architecte.
- La loi instaure le recours obligatoire à l'architecte pour l'établissement du projet architectural paysager et environnemental des permis d'aménager les lotissements dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2 500 m². C'est une avancée majeure de la loi en faveur de la qualité architecturale et urbaine en France. Il reste

* Contribution aux Universités d'été de l'architecture

aux architectes à s'emparer de ce nouveau champ de la commande pour répondre aux attentes des citoyens et des élus.

- La commande publique d'architecture a été confortée dans ces spécificités et la mission complète de maîtrise d'œuvre imposée dans les contrats globaux. La loi LCAP étend l'obligation de concours à tous les maîtres d'ouvrage soumis à la loi MOP c'est-à-dire à tous les bailleurs sociaux privés et publics. C'est une mesure importante pour la qualité du logement.

Les lois sont des dispositifs indispensables pour garantir l'intérêt public mais elles ne suffisent pas pour que la qualité architecturale et urbaine soit présente sur tous les territoires. Des pans entiers de la construction sont construits sans architectes puisqu'ils n'interviennent que pour 40 % du montant des travaux de bâtiments déclarés par la Fédération Française du Bâtiment.

3 La réhabilitation écologique du bâti existant est au cœur du dispositif de la loi sur la transition énergétique et le nouveau ministre de l'Écologie, Nicolas Hulot a esquissé les objectifs très ambitieux de son ministère. La transition énergétique ne se réalisera pas seulement avec des procédés techniques, elle est un projet de société, un projet culturel. La lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences sur les populations et leurs déplacements, est certainement le principal défi que nous devons relever face aux intérêts à court terme d'une économie passéiste.

4 Enjeu de société, **la privatisation du financement et de la fabrication de la ville** sous initiative publique induit partage de la décision et évolution de la gouvernance.

Cela influe de façon déterminante sur la commande des architectes :

La qualité de l'architecture dépend de la qualité des procédures qui permettent sa mise œuvre. Une chaîne d'acteurs est à l'œuvre et chacun dans son rôle est facteur de qualité aussi doit-on veiller, dans le respect de l'intérêt public du cadre de vie, du logement, de l'espace public, à ce que les procédures qui permettent sa réalisation soient elles-mêmes vertueuses et irréprochables.

L'intérêt public du cadre de vie et de la création architecturale tel que l'énonce la loi de 1977, s'impose à tous, aux acteurs publics et privés, investisseurs, aménageurs ou promoteurs. Les élus peinent à l'imposer avec les faibles

règles urbaines des collectivités locales et on voit bien que les chartes dont beaucoup de villes se dotent, sont de bien précaires moyens pour combler un manque d'encadrement réglementaire national et local.

Les multiples consultations d'architecture ou d'urbanisme qui, sous couvert de vente de charges foncières ou de bâtiments publics, sont en fait une délégation de responsabilité des acteurs publics, regrettables pour la qualité du cadre bâti quand elles ne sont pas encadrées par les règles nécessaires qui assureraient la primauté du choix de la qualité architecturale et urbaine des projets.

Les projets d'urbanisme et d'aménagement sont le point aveugle de la qualité architecturale et urbaine, et si la loi LCAP en a ouvert le chemin, beaucoup reste à faire.

Quelle qualité des territoires peut-on espérer si les documents qui gouvernent l'aménagement des territoires et l'urbanisme sont médiocres? Le recours à des compétences pluridisciplinaires, architectes, paysagistes, urbanistes... devra peut-être attendre une prochaine loi!

Aller beaucoup plus loin dans l'élaboration des documents d'urbanisme permettra d'associer les citoyens dans un projet urbain collectif. L'urbanisme est le premier et très important jalon de la qualité du cadre de vie. La faiblesse et souvent la médiocrité des documents communaux d'urbanisme ne peuvent assumer l'ensemble de ces enjeux. Les élus des collectivités territoriales ont besoin d'une ingénierie au bon niveau de décision pour engager l'avenir des territoires.

5 Architecture Utile: l'avant-garde en 2017. L'architecture au long de l'histoire est remarquable lorsqu'elle préfigure les changements des modes de vie, lorsque son expression s'empare des techniques et des matériaux au service des nouveaux enjeux sociaux et culturels.

Être à l'avant-garde, c'est ancrer l'architecture dans les transformations sociales qui lui donnent sa juste place dans la culture d'un pays. Lorsqu'elle n'est pas juste un instrument, un alibi esthétique, l'architecture garde vivante l'expérimentation, la recherche, la puissance d'une réflexion et d'une critique avvertie.

En ce début de siècle, où les techniques digitales transforment l'information et créent ses gigantesques réseaux, où le développement

humain met en péril notre planète, une avant-garde se dessine dans les pratiques sociales et politiques qui se saisissent de ces enjeux, et participe à la lutte contre la dégradation écologique de notre habitat naturel et bâti, œuvre pour le droit à un logement de qualité pour tous, pour l'accessibilité universelle aux services et à l'espace public. Cela est déjà à l'œuvre sur les territoires où élus et citoyens manifestent cette exigence.

L'avant-garde agit pour que les techniques et les règles deviennent un instrument de la culture et non son asservissement. Tout est patrimoine naturel ou bâti, qui nous est transmis pour que l'architecture en démultiplie l'usage, et que les architectes, en sobres alchimistes, transforment les bourgs, les villes, les bâtiments en lieux utiles pour le quotidien des habitants en harmonie avec l'environnement.

L'avant-garde est située dans les anfractuosités des territoires et de l'économie, dans la commande et le désir de chaque citoyen, dans les petits projets qui par leur pertinence spécifique à un usage, à un environnement transforment un village, une rue, dans les projets de reconquêtes urbaines qui associent aux compétences professionnelles, citoyens, usagers et élus en un processus de co-construction du cadre bâti. Elle est dans l'économie solidaire du réemploi des matériaux et de la réhabilitation écologique des territoires, elle est dans les projets et les réalisations qui anticipent des usages futurs et multiples... là où face à la complexité de l'histoire et en anticipation des possibles, se déploie l'art du savoir-faire et l'économie de la création architecturale. ■

Catherine JACQUOT

Présidente du Conseil national de l'Ordre des architectes

www.universites-architecture.org



Théâtre d'eau, Fumel 47500, LOG architectes © Edouard Decam

Actualités en Midi-Pyrénées

Un nouveau pavillon pour les Journées Portes Ouvertes

La nouvelle édition des Journées Portes Ouvertes des architectes en octobre prochain nous donne l'occasion de renouveler l'expérience de la rencontre et de l'échange dans l'espace public.

L'installation l'année dernière du pavillon Gridshell avait été pour tous une expérience inédite et passionnante, fédérant une équipe enthousiaste et déterminée. Dans des conditions un peu différentes, nous avons reconduit cette aventure dans le cadre de l'enseignement de structure de l'ENSA Toulouse, avec les étudiants de deuxième année. Cet atelier est l'occasion de proposer aux étudiants la conduite d'un petit projet d'architecture de l'esquisse jusqu'à la construction finale.

L'atelier donne pour objectif l'appropriation par les étudiants d'un système structurel en bois, pouvant s'accommoder de contraintes logistiques complexes, mais riches : légèreté, facilité de manutention, liaison temporaire au sol... Cinq groupes d'étudiants ont étudié des systèmes de structures variés, comme les tenségrités, les caissons, les mailles triangulaires ou orthogonales...

La première partie du travail a permis de pousser cinq projets de très grande qualité. Le jury, composé d'artisans, d'architectes, et de la maîtrise d'ouvrage du pavillon (Le Conseil de l'Ordre des architectes et la Maison de l'architecture Midi-Pyrénées), a échangé sur les qualités de chacune des propositions et leur potentiel à répondre aux enjeux de l'événement.

La seconde partie de l'atelier se concentre sur un seul projet, choisi à l'unanimité par le jury. L'atelier unit alors ses forces et ses compétences, appuyées par des partenaires bienveillants qui aideront à la concrétisation de cette aventure constructive : l'Afpa, La Tournée du Coq, Terrell, Würth France, Lahille, Sylvania, le Parc Régional d'Ariège, Serge Ferrari... Mais aussi des compétences propres à l'ENSA comme José Parrilla pour la construction des maquettes, et des enseignants, Jean-Pierre Goulette, Francine Zarcos, Guillaume Laurent, créant ainsi de véritables croisements entre projet, structure et informatique. Rendez-vous en octobre pour découvrir leur travail!

■ **Mathieu SUDRES**

Formation permis d'aménager

« Îlot formation », en partenariat avec le CFAA de Bordeaux, a été retenu par le Conseil national de l'Ordre des architectes et porté par la profession pour élaborer et mettre en œuvre la formation « **Concevoir un permis d'aménager** » sur tout le territoire national.

Cette formation intervient suite aux dispositions de la loi CAP indiquant que « la demande de permis d'aménager concernant un lotissement ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux a fait appel aux compétences nécessaires pour

établir un projet architectural paysager et environnemental, dont celle d'un architecte ».

Cette disposition légale ouvre un nouveau domaine au champ d'intervention de l'architecte.

Le CFAA Aquitaine et Îlot Formation se sont entourés d'intervenants de qualité, architectes paysagistes urbanistes, juristes du SNAL, opérateurs privés et publics, afin de concevoir une formation complète de 3 jours et ainsi préparer in fine les architectes à se saisir de cette mission du permis d'aménager.

La prochaine session aura lieu à Toulouse, les 10, 11 et 27 octobre prochain.

Le coût de la formation est pris en charge à 100 % par le FIF PL (300 euros par jour). ■

■ **Sandrine GINER**
Responsable Îlot Formation

✚
Îlot Formation
45 rue Jacques Gamelin, 31100 Toulouse
Tel. 05 62 86 16 33
Email ilot-formation@orange.fr

Les lauréats de la troisième édition 2017 du Prix UIA **Les Cubes d'Or** **Architecture et Enfants**

Ce prix récompense les personnes et les organisations qui aident les enfants et les jeunes à comprendre l'architecture. Les concurrents sont invités à présenter des projets, des activités ou des productions conçues afin de sensibiliser les enfants et les jeunes à l'architecture et à l'environnement bâti.

Après une sélection nationale, 23 pays ont présenté au jury international leurs nominations dans l'une des 4 catégories – écoles, institutions, média écrit et média audiovisuel. 51 projets présélectionnés au niveau national ont été envoyés à l'UIA: 13 projets dans la catégorie Écoles, 19 dans la catégorie Institutions, 10 dans la catégorie Média écrit et 9 dans la catégorie Média audiovisuel.

Le jury international s'est réuni les 6 et 7 avril 2017 afin de choisir, parmi les sélections nationales, les lauréats des quatre prix. Impressionné par la diversité de projets et productions présentés et l'excellent travail réalisé par des personnes ou des organisations de toutes tailles partout dans le monde, le jury a sélectionné les lauréats et les mentions suivantes :

- Le Prix Cubes d'or **catégorie écoles**

Suède: "Rencontres des enfants avec leur ville". École maternelle de Djaknebergets.

- Le Prix Cubes d'or **catégorie institutions**

France: "La ville réinventée / minicitylab". Territoires Pionniers|Maison de l'architecture de Normandie.

Une mention spéciale a été attribuée à la Colombie pour: "Le rapport des enfants à l'architecture et à la ville de Carthagène des Indes (projet de recherche). ARKalamar". Université de Bogota.

- Le Prix Cubes d'or **catégorie média écrit:**

France: "Basic Space". EXTRA

Une mention spéciale a été attribuée à l'Égypte: "Connaître son pays". Mastercraft

- Le Prix Cubes d'or **catégorie média audiovisuel**

Allemagne: "Le son de Munich "Découvrir la ville – Projet Radio Sport trifft Kunst e.V. Une mention spéciale a été attribuée à la France: Archip'tits/Artplatform

Les prix et les mentions spéciales seront présentés le 6 septembre 2017 à Séoul, en Corée, lors de la cérémonie officielle de remise des Prix UIA pendant le 26e Congrès mondial des architectes. Les lauréats internationaux, les mentions spéciales et les 51 présélections

nationales seront exposés sur le stand du programme de travail UIA "Architecture et Enfants", où nous espérons vous accueillir.

Le Programme de travail de l'UIA "Architecture et Enfants" architectureandchildren-uia.com vous invite également à la conférence qui se tiendra le mardi 5 septembre 2017 de 11 heures à 13 heures, lors du 26e Congrès UIA des architectes sur le thème général :

« Sensibiliser les enfants et les jeunes à l'architecture, une responsabilité partagée. Des acteurs clés impliqués dans l'éducation ». ■

Ewa STRUZYNSKA

Architecte, directrice du PT Architecture & Enfants de l'UIA

www.architectureandchildren-uia.com

struzyns@club-internet.fr

*Extension paysagée d'un cimetière, Saint-Marc-Jaunegarde 13100, Atelier mosségimmig + Reliefs Paysagistes
© Florent Joliot*



La formation continue des architectes se digitalise !

Les modules FEEBat MOE 5a et 5b passent au *Blended learning*, un enseignement mixte associant apprentissage en ligne et présentiel.

Pour mémoire, les modules FEEBat MOE sont à l'origine 3 modules de 2 jours chacun pour aider les maîtres d'œuvre à développer leur volume d'affaires en se formant à la rénovation thermique dans l'existant. Ces modules sont déployés sur tout le territoire depuis 2015.

Dès mi-octobre, les modules formations FEEBat 5a et 5b seront proposés en partie sous une modalité d'enseignement digitalisée :

le parcours de formation de 4 jours sera réaménagé en un enseignement à distance de 1 à 2 heures de travail par semaine sur environ 8 semaines, associé à une journée de formation présentielle.

Pourquoi digitaliser ces modules ?

Les architectes sont confrontés à de multiples sollicitations et doivent pouvoir trouver des modalités de formation compatibles avec leurs exigences professionnelles. Ils

doivent pouvoir consulter aisément des ressources techniques et « s'entraîner » à la résolution de cas pratiques en collaboration avec d'autres maîtres d'œuvre ; et pouvoir s'appuyer sur plusieurs formateurs experts.

Des innovations pédagogiques incluant une digitalisation pour répondre aux attentes des architectes

- Une formation à distance permet d'optimiser son temps d'apprentissage et de l'inclure facilement dans un emploi du temps professionnel souvent chargé.
- Une pédagogie concrète s'appuie sur des cas pratiques : les apprenants choisissent les cas qui correspondent à leurs préoccupations du moment. La résolution du cas pratique est faite étape après étape, en échangeant avec le formateur et d'autres participants.

- Un formateur accompagne les apprenants en petits groupes. Des échanges entre pairs et experts sont également proposés sur un forum permanent.

Pourquoi s'inscrire à cette formation à distance ?

Issue du programme FEEBat, cette formation est prise en charge à 100 %, financée d'une part par Actalians et le FIFPL et d'autre part par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Elle permet aux architectes de répondre à leur obligation de formation à moindre coût. ■

+ En savoir plus et s'inscrire

Formation en ligne limitée à 150 inscrits.
 Prix : 700 € HT éligible au financement FEEBat
 Démarrage de la formation : à l'automne 2017
 Pré-inscription dès le mois de juillet :
 Tel. 0 810 90 32 66 / 01 81 76 00 15
 Email formation.moe@fab21formation.fr

À noter dans vos agendas : prochains MOOC disponibles à l'automne 2017 et début 2018 sur la plateforme MOOC Bâtiment durable

À l'automne 2017

- Rénovation performante - les clés de la réhabilitation énergétique par l'ASDER ARCANNE, date d'ouverture le **10 octobre**,
- Prescrire et Estimer à l'heure du BIM par l'UNTEC, date d'ouverture le **10 octobre**,
- Bâtiment passif et bas carbone : l'approche globale par le BIM par la Maison passive, date d'ouverture le **7 novembre**,
- Construction chanvre par l'école nationale du chanvre, date d'ouverture le **21 novembre**.

Et au tout début d'année 2018

- BIOMOOC : Découvrir le bâtiment biosourcé par KARIBATI, date d'ouverture le **16 janvier**
- Construction durable en climat tropical par l'ADEME, date d'ouverture le **23 janvier**
- Label E+ C- par le CSTB, date d'ouverture le **30 janvier**
- MOOC BIM : Devenez acteur de la transition par GA & l'INSA TOULOUSE, date d'ouverture le **30 janvier**.

+ En savoir plus et s'inscrire

Premières inscriptions pour les MOOC de l'automne à partir du 5 septembre 2017 sur <https://mooc-batiment-durable.fr>

+ Astuces

Vous pouvez déclarer votre participation aux MOOC dans votre obligation formation – dans la catégorie « Formation Complémentaire ».

Les Assises de la formation continue des architectes : le 10 novembre 2017

Pour répondre à la nouvelle structuration de l'obligation de formation continue des architectes, le REFC'A (Réseau pour la formation continue des architectes), avec le soutien du CNOA, a souhaité organiser des « assises de la formation continue des architectes ». Cet événement fédérateur réunira tous les acteurs de la formation continue des architectes : syndicats, organismes de formation, organismes collecteurs de la formation (ACTALIANS et FIF PL), commission formation des CROA, etc.

Cette journée sera l'occasion de :

- partager une culture commune du développement de compétences des architectes : nouveaux enjeux, modalités...
 - créer des synergies pour la diffusion des formations sur tout le territoire
 - améliorer le financement de ces formations.
- Elles feront l'objet d'une publication en fin d'année.

Le respect du contrat d'architecte fonctionne dans les deux sens

Chronique du Collège National des Experts Architectes Français

Il existe encore des architectes qui travaillent avec les contrats succincts, voire avec une absence totale de contrat. Voici deux exemples de litige avec des contrats de maîtrise d'œuvre signés.

Marché Public

Les faits. Un architecte et un bureau d'études sont co-traitants pour les travaux dans un collège, le BET sous-traitant n'a pas de paiement direct par le maître d'ouvrage ; il s'agit essentiellement de travaux d'électricité et de mise en sécurité. Le DCE est déposé par l'architecte au service constructeur du Conseil Général. Le bureau d'études techniques lui présente sa facture que l'architecte refuse de régler.

L'expertise. Le BET assigne l'architecte en paiement et un expert est désigné par le Tribunal. Le BET remet à l'expert le dossier qu'il a constitué, dossier fort bien fait. L'expert se rend au service constructeur et se fait remettre, sans difficulté, le dossier qui lui a été fourni par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le jugement. L'expert a constaté que le dossier, dont la pertinence était contestée, et qui avait été remis au Conseil Général, était strictement le même (à part le cartouche) que celui qui lui avait été remis par le BET. Toutes les pièces, schémas, plans, détails, CCTP, étaient parfaitement identiques. Il n'y a pas eu de jugement, et l'avocat de l'architecte lui a conseillé de payer le règlement demandé.

Commentaire. Manifestement, cela n'a pas dû lui faire plaisir à l'architecte qui, après le dépôt du rapport, a téléphoné à l'expert pour lui dire tout le mal qu'il pensait de son rapport, avec un argument primaire « j'avais un expert architecte, c'était pour qu'il me défende, cela n'en restera pas là ! » L'expert lui a expliqué rapidement comment les choses se passent en procédure et en expertise... et n'a plus jamais entendu parler de rien. Sauf que, quelques mois après, l'expert a croisé le gérant du BET en question lors d'une réunion professionnelle, et que celui-ci l'a remercié pour l'expertise qui lui avait donné raison. L'expert lui a donc expliqué comment les choses se passent en procédure et en expertise et que ses remerciements étaient inutiles.

Marché Privé

Les faits. Un architecte signe un contrat avec un maître d'ouvrage pour une importante extension de maison, déjà spacieuse. Au début du chantier, un incendie se déclenche (dont la cause était indépendante du chantier) ; le propriétaire est bien indemnisé par son assureur et profite de l'évènement pour modifier le programme de son projet d'extension. L'architecte présente donc un avenant à son marché puisqu'il s'agit d'un projet

en grande partie différent, ce que le client refuse. Or, ce marché avait été traité à forfait.

Le jugement. Un expert (architecte) a été nommé. L'ordonnance demandait à l'expert de dire s'il y avait une modification « substantielle » au projet. Son rapport était clair, il s'agissait d'un nouveau projet et il fallait convenir soit d'un avenant important au contrat, soit d'un nouveau contrat. Le Tribunal a suivi l'avis de l'expert, y compris pour le nouveau montant des honoraires.

Commentaire. Le contrat était assez complet, avec toutes les clauses classiques ; contenu de la mission de maîtrise d'œuvre, obligations de chacun, échancier des études et des règlements, et montant des honoraires calculés au forfait. La norme NFP 03.001, qui est le CCAG des marchés privés pour les entreprises de construction, ne concerne que les relations entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, mais on peut s'inspirer de son esprit. La norme prévoit le cas des modifications aux marchés qui génèrent des coûts supplémentaires au-delà d'un certain seuil. Le CCAG joint au contrat type proposé par l'Ordre des architectes possède une clause voisine de celle de la norme ; si d'autres architectes se voient proposer le principe du marché à forfait, ils peuvent toujours se référer au texte proposé par l'Ordre pour tenter d'obtenir (ou obtenir) une rémunération complémentaire. ■

Résidence vallée de la Marne, Joinville-le-Pont 94340, Lankry architectes © architectes



Alain DELCOURT

Architecte expert – CNEAF



FORMATIONS DU CNEAF

Le CNEAF, organisme de formation agréé, propose des journées de formation à l'expertise (formation initiale et perfectionnement), des Tables Rondes Nationales Techniques et Juridiques (TRNTJ), et un congrès annuel sur un thème d'actualité. Nos formations permettent aux architectes et aux experts de répondre à l'obligation de formation continue ; une attestation de participation est remise à chaque événement.

Renseignements et inscriptions

www.cneaf.fr - Tél. : 01 40 59 41 96
cneaf.experts@gmail.com

Apollon es-tu là ?

Quelle signification pouvons-nous donner au 3e palmarès grand public d'architecture contemporaine qu'un jury indépendant vient de décerner et que le Réseau des maisons de l'architecture vient de dévoiler le 1^{er} juin à Toulouse? Que nous révèle cette dernière session? Comment donner place à la qualité en architecture?

Sur les parois de leurs cavernes, les premiers hommes ont manifesté leur sensibilité à la beauté de la nature. Puis, avec la mythologie grecque, la beauté a eu un dieu, Apollon. Puis, selon Walter Gropius, au 20^e siècle, « l'homme s'est laissé distancer par les outils de la civilisation »*; les arts et la culture ont dû faire leur chemin au travers des brutalités et des commerces des sociétés en développement. Et maintenant que l'urbanisme, chargé depuis le 18^e siècle d'utopies et de nécessités, est devenu une simple discipline d'anticipation aux objectifs du développement économique; les hommes constatent que ce sont leurs propres activités qui mettent en danger leur espace vital, la planète elle-même.

* *Apollon dans la démocratie. La nouvelle architecture et le Bauhaus*; Gropius, Walter; Edité par La Connaissance S.A., Bruxelles, 1969

André Malraux puis Jack Lang, ont rendu sa noblesse au patrimoine architectural français, ils ont soutenu la création architecturale contemporaine et dépoussiéré l'école nationale supérieure des Beaux-Arts. Toutefois dans leur majorité les citoyens sont restés étrangers au langage architectural contemporain et observent avec nous une « France moche ». La médiocrité est souvent attribuée à l'absence d'architecture, ce qui est souvent vrai. Mais ayons le courage de reconnaître que la médiocrité n'est pas absente non plus de la production architecturale contemporaine, ce qui la dessert sans aucun doute.

La perception de l'architecture et de la ville contemporaine interroge et fréquemment irrite. Aux nouveaux besoins, aux nouvelles

techniques correspondent des écritures nouvelles. Le langage de l'architecture classique et universelle issue de l'antiquité a été bouleversé et n'est plus compris que par une minorité. L'amour de la nature a désormais pour jumeau l'amour du patrimoine, ils forment une famille rassurante qui nous attache à l'histoire tandis qu'un monde nouveau prend corps dans l'ancien, souvent par des ruptures brutales. Dans ce contexte éminemment contrasté, un renouveau de l'architecture contemporaine de l'architecture est en train de poindre. Sa caractéristique tient principalement dans sa considération pour les territoires que constituent les paysages naturels fécondés par le travail des générations successives.

Un palmarès grand public orchestré par le Réseau des maisons de l'architecture

Issue de la collecte de 900 projets mis en ligne sur le site archicontemporaine.org depuis deux ans, choisie successivement par un jury de professionnels et le vote des publics, issue d'un imaginaire forgé de sensibilité pour l'ordinaire et d'une culture de la singularité, la sélection des 24 réalisations du palmarès témoigne de la vitalité de la création architecturale dans les territoires. Quels que soient les programmes et les sites, les formes, les fonctions, les matières et les couleurs, qu'elles soient en contraste, volontaire ou modeste, les réalisations des 16 nominés et des 8 lauréats témoignent de leur empathie avec les milieux qu'elles modifient, avec les habitants, les territoires.

Présenter l'exposition et débattre !

Cette sélection de projets remarquables mise en scène par la Maison de l'architecture de Midi-Pyrénées va désormais s'exposer dans

les Maisons de l'architecture des 17 régions françaises puis à la Cité de l'architecture à Paris en février prochain. Véronique Joffre, présidente du jury, a relaté un dialogue très étayé entre les 9 membres du jury qui avaient effectué une première sélection parmi 100 dossiers, et qui se sont accordés unanimement pour n'en retenir que 24 sur 900.

Souhaitons que l'exposition suscite des débats d'une même intensité avec tous les publics et entre architectes. L'identification de la « beauté » nécessite de mobiliser de la connaissance et de la sensibilité, c'est l'objectif et l'engagement quotidien de notre Réseau. La beauté d'aujourd'hui n'est pas celle des canons de l'antiquité ni celle des géométries audacieuses qu'autorisent les modeleurs numériques, elle est dans l'exactitude d'une réponse à ce que les hommes attendent pour vivre en

harmonie avec leur territoire. Le palmarès d'archicontemporaine offre aux enfants, aux consommateurs et aux professionnels, l'occasion de controverses autour de l'architecture, une occasion de dire ce qui distingue la qualité de la banalité. Elle invite les architectes à s'exposer à la critique et à démontrer l'intelligence et la culture introduites dans chacun des projets sélectionnés.

L'architecture du 21^e siècle peut étonner ou s'estomper dans le paysage, là n'est pas son propos, elle doit être belle à vivre pour être belle à regarder.

Les prochaines Journées nationales de l'architecture dans les classes

L'action « Journée nationale de l'architecture dans les classes » menée en novembre en Pays de la Loire, a permis de démontrer la capacité des Maisons de l'architecture de répondre à une commande d'envergure en faveur d'un événement national et d'être plébiscité par le corps enseignant mobilisé derrière leur rectorat.

Les résultats ont fait l'objet d'un retour d'analyse pour amender la méthode et les outils en vue d'un déploiement national. Les moyens ont été chiffrés par Ardepa et la méthode de formation est portée par la Maison de l'Isère.

Les Maisons ont été interrogées pour se déterminer sur leur désir de participer à l'évènement reconduit en automne 2017. À ce

jour, déjà vingt d'entre elles ont donné leur accord. Elles seront réunies début septembre au siège du Réseau pour envisager des moyens d'action concrets.

Le site archipedagogie.org est un moyen de diffusion pour les JNAC 2017 (invitation/agenda, formations JNAC, restitutions) déjà en place et utilisé (300 fiches actuellement)...

Nous sommes, sur le plan national, fédérés pour le porter et armés d'outils dédiés (mallette JNAC 2016) ou divers (outils en cours de fabrication au sein des Maisons) pour le déployer. Cette échelle de déploiement varie en fonction de la taille des Maisons et de leur inscription locale, mais nous pouvons faire une hypothèse réaliste sur ce que serait ce déploiement en 2017.

L'accord de mobilisation solidaire avec les partenaires naturels (DRAC, CNOA, CAUE, VPAH, Cité de l'architecture, réseau des écoles d'architecture) a donné lieu à la signature d'une convention sur cinq ans pour le porter. Ce sont des moyens objectifs et réalistes en nombre d'acteurs de médiation que nous pouvons comptabiliser.

Rendez-vous dans vos Maisons de l'architecture pour en savoir plus! ■

Dominique TESSIER

Président du Réseau des maisons de l'architecture

contact@ma-lereseau.org

Collège François Pompon, Saulieu 21210, Charles-Henri Tachon architecte © Nicolas Waltefaugle

